



SAGE de l'Elorn
Réunion de la CLE
6 juin 2018



Ordre du jour de la CLE

- Approbation du CR de la CLE du 16/03/18
- Avis sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale
- Avis sur la construction d'une nouvelle ligne d'accostage pour les FREMM (frégates multi-missions)
- Avis sur le prochain programme du COGEPOMI (poissons migrateurs)
- Présentation de l'Etude AAPPMA : « Le lac du Drennec, quel avenir pour la truite fario ? »
- Retour sur la commission InterSAGE Aulne-Elorn du 18/05
- *Avis sur la motion adoptée le 26 avril 2018 par le Comité de bassin Loire-Bretagne*
- Questions diverses



Approbation du CR de la CLE du 16/03/18

La CLE est invitée à donner son avis sur le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité		
Résultat	Adopté		

La CLE du SAGE de l'Elorn adopte le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018



Avis sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale

Voir diaporama ESID

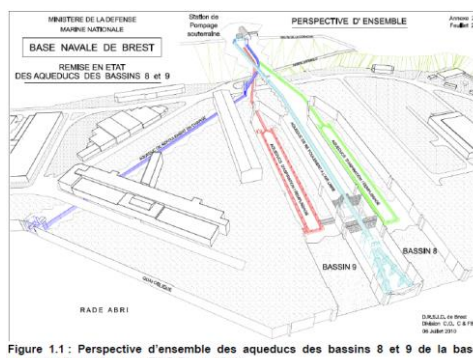


Figure 1.1 - Perspective d'ensemble des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale de Brest (Source : ESID Brest, 2010).



Avis sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale

Proposition d'avis :

Le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale prévoyant uniquement des travaux de remise en état des radiers, par des techniques classiques, avec bouchage des évacuations vers la mer, pompage et rejet après décantation des eaux de ruissellement et d'infiltration dans les aqueducs pendant les travaux, il est proposé aux membres de la CLE d'émettre un avis favorable sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale.

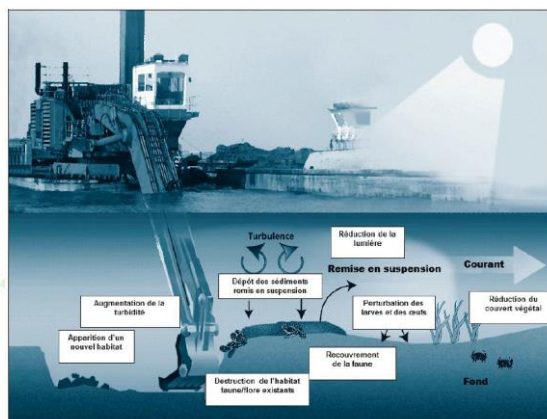
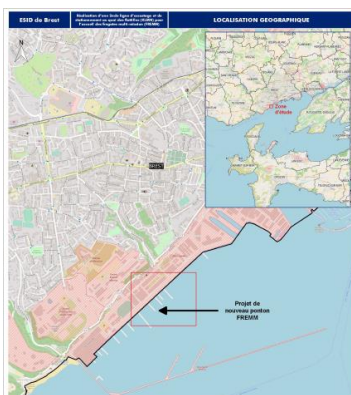
Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité		
Résultat	Avis favorable		

La CLE du SAGE de l'Elorn émet un avis favorable sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale



Avis sur la construction d'une nouvelle ligne d'accostage pour les FREMM (frégates multi-missions)

Voir diaporama ESID





Avis émis en 2011 par le Bureau de la CLE

« Avis sur le projet de construction de 2 lignes d'accostage pour des frégates multi missions sur le port militaire de Brest

Philippe Masquelier indique que la CCI émet un avis favorable à ce projet, et que les représentants des riverains émettent un avis très réservé sur l'opportunité des travaux.

L'accent est mis par les participants à la réunion sur les **risques toujours inhérents à la manipulation de vases contaminées** lors de leur extraction ou de leur traitement, à savoir le possible relargage de micropolluants (hydrocarbures, métaux lourds, dont le TBT très toxique), au moment du dragage ou après traitement, lors du rejet des eaux traitées.

D'autre part, **la qualité globale du projet est soulignée, qui permettra une gestion des fluides** (carburants, huiles, eaux usées...), des éventuels incidents, d'écoulements divers **bien plus efficace et sécurisée** qu'avec les actuelles lignes d'accostage, mais aussi sur les mesures prises pour limiter au maximum les risques liés au chantier.

Le Bureau émet donc un **avis favorable** au projet, qui s'accompagne d'une **recommandation sur l'attention particulière à porter sur la gestion du dragage et des rejets d'eau après traitement des boues draguées**, afin de limiter au maximum les rejets de micropolluants dans le milieu marin, et notamment de Tributylétain. »



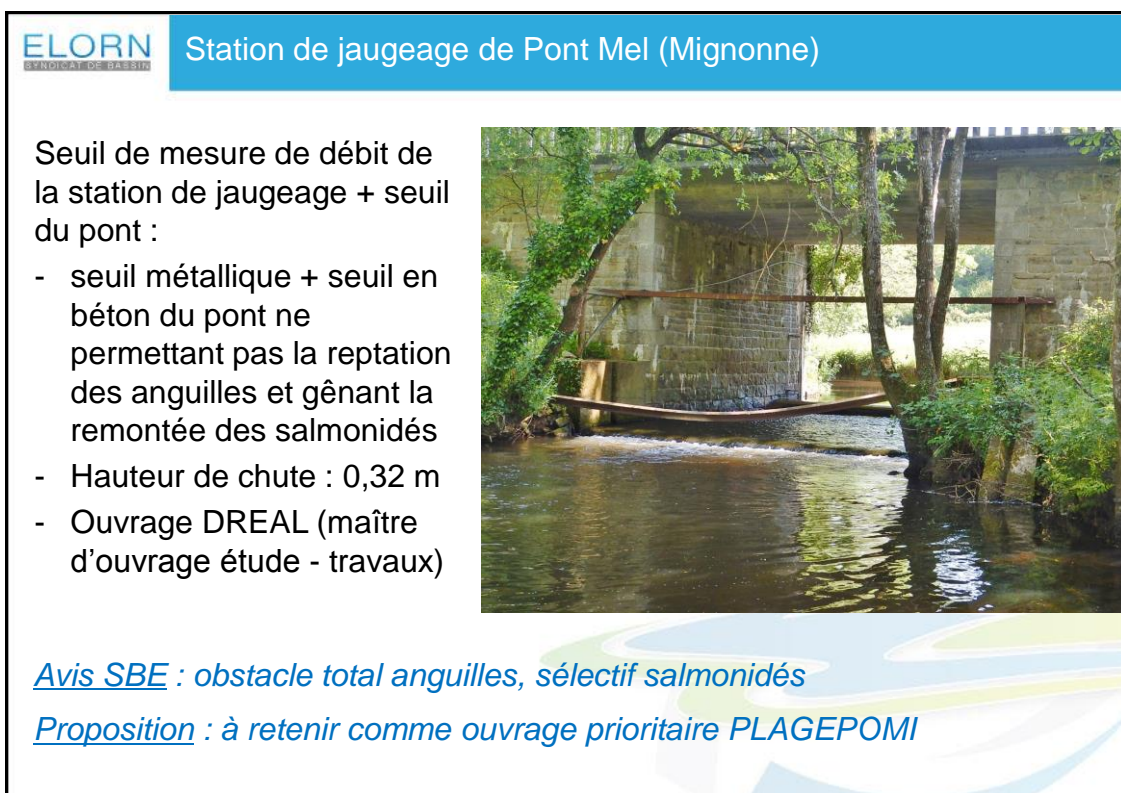
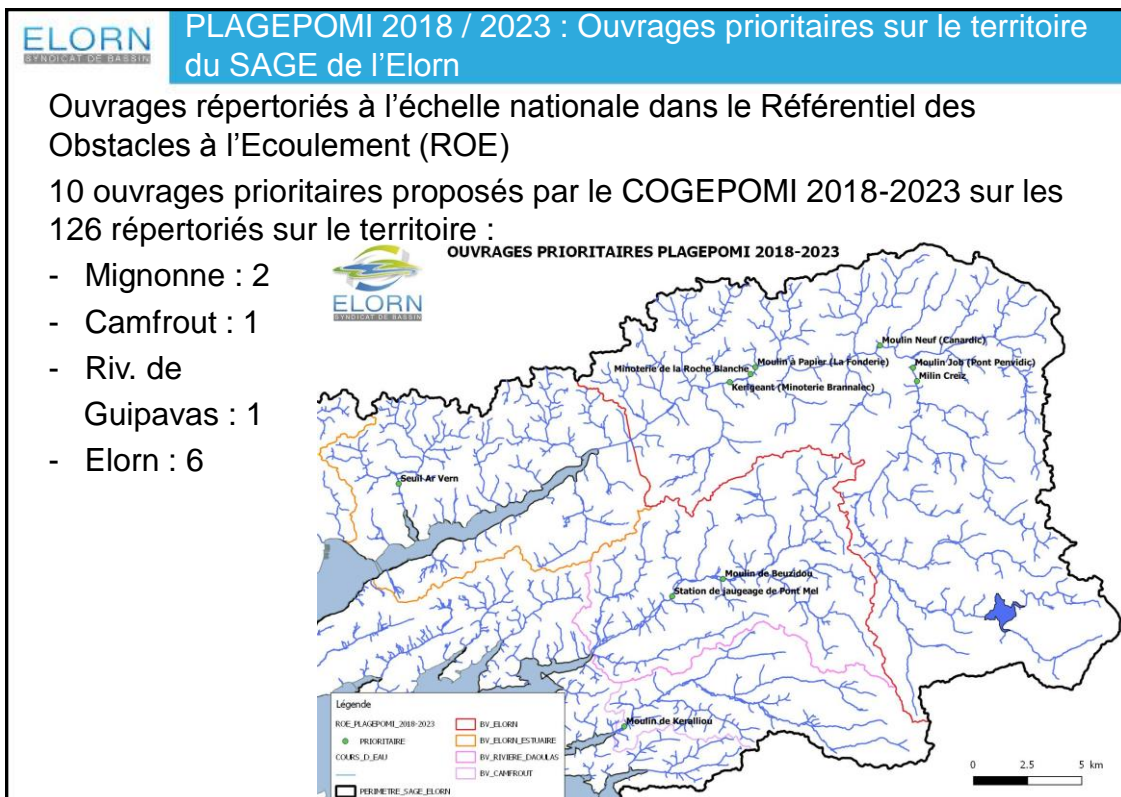
Avis sur la construction d'une nouvelle ligne d'accostage pour les FREMM (frégates multi-missions)

Proposition d'avis :

Il est proposé aux membres de la CLE d'émettre le même avis favorable qu'en 2011 sur le projet de construction d'une nouvelle ligne d'accostage pour les FREMM (frégates multi-missions), qui s'accompagne d'une **recommandation sur l'attention particulière à porter sur la gestion du dragage et des rejets d'eau après traitement des boues draguées**, afin de limiter au maximum les rejets de micropolluants dans le milieu marin, et notamment de Tributylétain.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité		
Résultat	Avis favorable		

La CLE du SAGE de l'Elorn émet un avis favorable, qui s'accompagne d'une recommandation sur l'attention particulière à porter sur la gestion du dragage et des rejets d'eau après traitement des boues draguées, afin de limiter au maximum les rejets de micropolluants dans le milieu marin, et notamment de Tributylétain, sur le projet de construction d'une nouvelle ligne d'accostage pour les FREMM (frégates multi-missions).



Seuil de répartition des débits entre le bief du moulin et la rivière :

- seuil en pierres
- Hauteur de chute : 0,6 m
- Aménagement prévu en 2017, reporté en 2018 (petits seuils en aval)



Avis SBE : ouvrage franchissable en moyennes et hautes eaux

Proposition : à enlever des ouvrages prioritaires PLAGEPOMI

Passé à poissons de facture ancienne :

- Passé à bassins successifs en béton
- Hauteur de chute cumulée : 1 m
- Passé fonctionnelle ?
- Nécessité de travaux ?



Avis SBE : ouvrage sélectif

Proposition : à retenir comme ouvrage prioritaire PLAGEPOMI

Déversoir :

- Hauteur de chute : 1,5 m
- Démantèlement partiel de l'ouvrage en projet
- Dossier suivi par la DDTM

Ouvrage sur le territoire de Brest métropole (Guipavas)

Proposition : à retenir comme ouvrage prioritaire PLAGEPOMI



**Conclusions de la réunion du 29 mai avec les
services de l'Etat, l'AFB et l'AAPPMA de
l'Elorn,**

suite à l'expertise des ouvrages par l'AFB le 3 mai
et à l'état des lieux des ouvrages réalisés par
l'AAPPMA de l'Elorn fin 2017



Déversoir :

- Hauteur de chute : 0,9 m
- Déversoir en pierres
- Passes pas fonctionnelles
- Franchissabilité vannage (pertuis) :
 - correcte pour les saumons,
 - difficile pour les aloses, lamproies et truites,
 - très difficile pour les anguilles

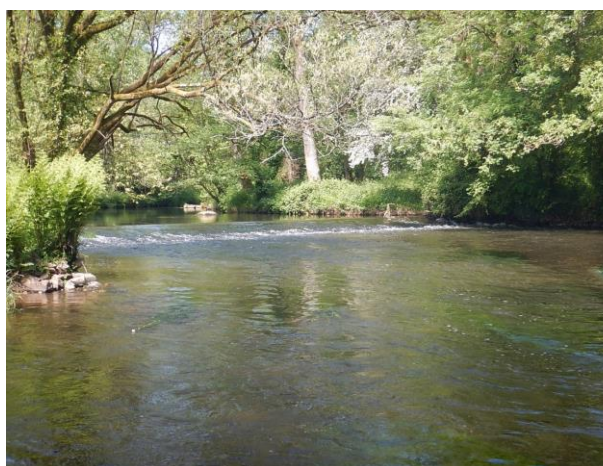
Avis SBE : obstacle sélectif

Proposition : à retenir comme ouvrage prioritaire PLAGEPOMI



Déversoir :

- Hauteur de chute : 0,3 m
- Pas de problèmes de montaison et de dévalaison pour toutes les espèces



Avis SBE : franchissable

Proposition : à enlever des ouvrages prioritaires PLAGEPOMI

Suggestion : possibilité d'améliorer la continuité en faisant une échancrure dans le seuil

Déversoir entre le bief et la rivière :

- Ouvrage en pierres maçonnées
- Goulotte de franchissement côté rive gauche
- Hauteur de chute : 1,33 m
- Seuil infranchissable
- Goulotte moyennement franchissable par les saumons, pas ou très difficilement franchissable par les autres espèces



Avis SBE : ouvrage très sélectif voire infranchissable pour certaines espèces

Proposition : à retenir comme ouvrage prioritaire PLAGEPOMI

Seuil en rivière :

- Seuils en pierres
- Hauteur de chute : 0,5 m
- Seuil amont déjà rabaissé
- Seuil aval franchissable

Avis SBE : ouvrages sélectifs ?

Proposition : à enlever des ouvrages prioritaires PLAGEPOMI mais à surveiller



Déversoir :

- Seuil en pierres de taille + béton, équipé d'un vannage, barrant la rivière sur toute sa largeur
- Hauteur de chute : 1,4 m
- Passe pas fonctionnelle
- Seuil : obstacle franchissable uniquement par les vannes ouvertes en hiver (fermées en été)



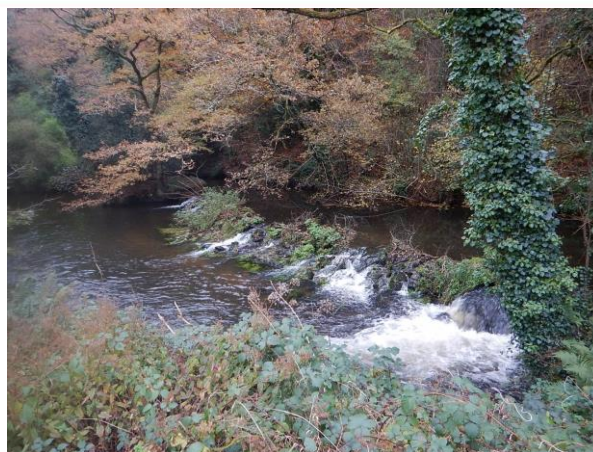
Avis SBE : obstacle mais franchissable par l'ancien bief et lorsque les vannes sont ouverts

Proposition : à retenir comme ouvrage prioritaire PLAGEPOMI et à traiter en même temps que le vannage en aval

Suggestion : seuil à détruire en conservant les 2 bras (rivière et ancien bief)

Seuil en rivière :

- Seuil en pierres équipé d'un vannage toujours ouvert
- Hauteur de chute : 0,4 m
- Ouvrage franchissable par la plupart des poissons



Avis SBE : franchissable

Proposition : à enlever des ouvrages prioritaires PLAGEPOMI

Suggestion : possibilité d'améliorer la continuité au niveau de l'ancien vannage (pierres à enlever)

- Déversoir et passe à poissons ancienne sélectifs pour la montaison en amont
- Problème de dévalaison des smolts qui traversent la pisciculture
- Rejet de la pisciculture plus attractif en basses eaux que la rivière (malgré un enrochement fait par le SBE en 2013)



Proposition : à retenir comme ouvrage prioritaire PLAGEPOMI

Mesures de gestion :

1.1 – Préserver et restaurer les habitats en eau douce et en estuaires : entretenir et restaurer les habitats de manière à préserver les zones de reproduction et de croissance

1.2 – Restaurer et garantir la libre circulation migratoire : garantir la libre circulation en dévalaison et montaison

1.3 – Prendre des mesures relatives aux prélèvements : réglementation pêche (salmonidés, anguille, alose, lamproie marine, etc.), lutte contre les braconnage, diagnostics anguille, etc.

1.4 – Encadrer le repeuplement : pertinence, modalités, collecte d'informations et information au COGEPOMI

1.5 – Autres mesures : lutte contre les prédatons (silure, cormoran)

Mesure 1.4 : Encadrer le repeuplement

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	ESPECES CONCERNEES
EXPERTISER LA PERTINENCE DES ACTIONS DE REPEULEMENT	Toute opération de repeuplement de poissons migrateurs devra faire l'objet d'une expertise et d'une validation auprès du COGEPOMI	Toutes espèces
PRECISER LES MODALITES POUR LE REPEULEMENT EN SAUMON	Ne pas autoriser de repeuplement sur les cours d'eau où la population n'est pas en danger ou en cours d'extinction	Saumon
	Pour l'Elorn, réfléchir aux mesures compensatoires du Drenec qui doivent s'orienter sur l'acquisition de connaissance et la restauration des milieux	Saumon
	Dans l'attente, pour l'Elorn, la compensation annuelle liée au barrage du Drenec intègre le déversement de 10 000 smolts. Sur ce bassin, il est nécessaire de : - Faire valider le plan de repeuplement au COGEPOMI - Disposer des données et mettre en place un suivi scientifique des opérations de repeuplement	Saumon
	Pour l'Aulne, réaliser un bilan des actions de repeuplement <i>(pour mémoire, dernier déversement en mars 2017)</i>	Saumon
MIEUX CONNAITRE LES REPEULEMENTS EN TRUITE	Collecter les informations concernant les déversements de truites sur les cours d'eau bretons en vue d'un travail scientifique à prévoir dans les années futures	Truite de mer
INFORMER SUR LES OPERATIONS DE REPEULEMENT	Rapporter les objectifs et bilans des actions de repeuplement au COGEPOMI	Anguille

Proposition d'avis :

Il est proposé aux membres de la CLE de valider la liste des ouvrages à prioriser dans le plan de gestion des poissons migrateurs proposée à l'issue de la réunion du 29 mai 2018, et de valider le reste des préconisations du plan, notamment celles relatives à l'encadrement des repeuplements.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité		
Résultat	Validation de la liste proposée		

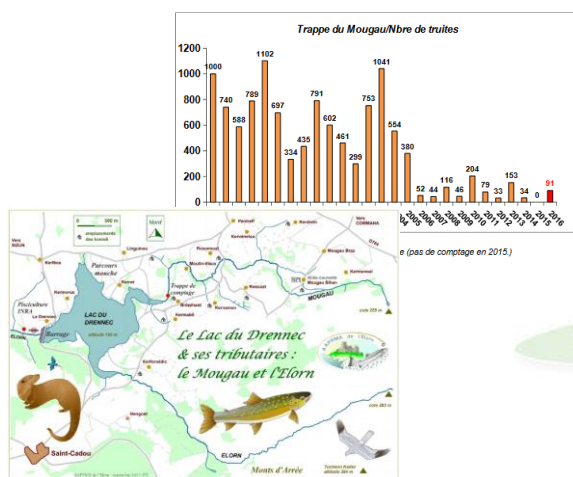
La CLE du SAGE de l'Elorn valide la liste des ouvrages à prioriser dans le plan de gestion des poissons migrateurs proposée à l'issue de la réunion du 29 mai 2018, et valide le reste des préconisations du plan, notamment celles relatives à l'encadrement des repeuplement.



Présentation de l'Etude AAPPMA : « Le lac du Drenec, quel avenir pour la truite fario ? »

- Présentation de l'étude par l'AAPPMA de l'Elorn

Voir diaporama AAPPMA



LE LAC DU DRENEK QUEL AVENIR POUR LA TRUITE FARIO ?



LENN AN DRENNEK
PESEURT DAZONT EVIT AN DLUZ FARIO



Décembre 2017

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn
Moulin du Vergraon - 29450 Sizun - aappmaelorn@orange.fr



Avis sur la motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018

Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'agence de l'eau élaborent actuellement le **11e programme** pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau. Il fixera les règles d'intervention pour les six prochaines années et doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10e programme d'intervention.

Dans ce cadre nouveau, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses.

Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

Ces décisions ont un impact budgétaire considérable.

Le montant des aides de l'agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25 % par rapport au 10e programme, soit **une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019** pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne auquel vous appartenez.



Avis sur la motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018

Disposer de ressources en eau, en quantité comme en qualité, conditionne le développement futur de nos territoires.

Or une baisse du budget de 25% ne nous permettra pas de répondre correctement aux besoins.

Dans ce contexte, le comité de bassin réuni le 26 avril a adopté la motion jointe au présent courrier.

Il exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Les CLE sont invitées à délibérer pour marquer leur adhésion à cette motion, et à adresser ensuite copie de leur délibération au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et au président du Comité de bassin..



Avis sur la motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018

Proposition d'avis :

Il est proposé aux membres de la CLE d'approuver la motion adoptée le 26 avril 2018 par le Comité de bassin Loire-Bretagne.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	15	4 (services de l'Etat)	-
Résultat	Approbation et soutien de la motion		

La CLE du SAGE de l'Elorn approuve et soutient la motion adoptée le 26 avril 2018 par le Comité de bassin Loire-Bretagne

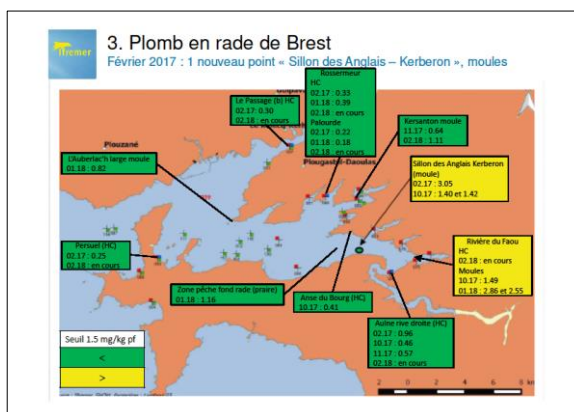


Retour sur la commission Inter-SAGE Aulne-Elorn du 18/05/2018

Ordre du jour :

- Eléments de contexte local et régional ;
- Enjeux principaux des deux SAGE et point sur la qualité des cours d'eau ;
- Focus sur les problématiques en Rade de Brest (mortalité de coquillages, fermeture de pêche, micro-algues toxiques, bactéries, métaux,...) ;
- Questions diverses.

Décision d'étendre la commission Inter-SAGE à d'autres acteurs du territoire (recherche, urbanisme, transport maritime, loisirs, nautisme, tourisme...)



Informations diverses- Agenda

Opération CD 29 : « A la découverte des milieux aquatiques » tout le mois de juin
(plusieurs animations sur l'Elorn)

Opération « jardiner c'est naturel ! » à Kerliver le 10/06

Crémaillère du domaine de Menez Meur (Hanvec – PNRA) du 14 au 17/06


Réunion annuelle CAMA le 19/06

COFIL Natura 2000 : 28/06


Réunion AAPPCCB : le 12/07

Tour de France – Elorn : le 12/07





MINISTÈRE
DES ARMÉES



SGA
Service général pour l'administration

Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Brest

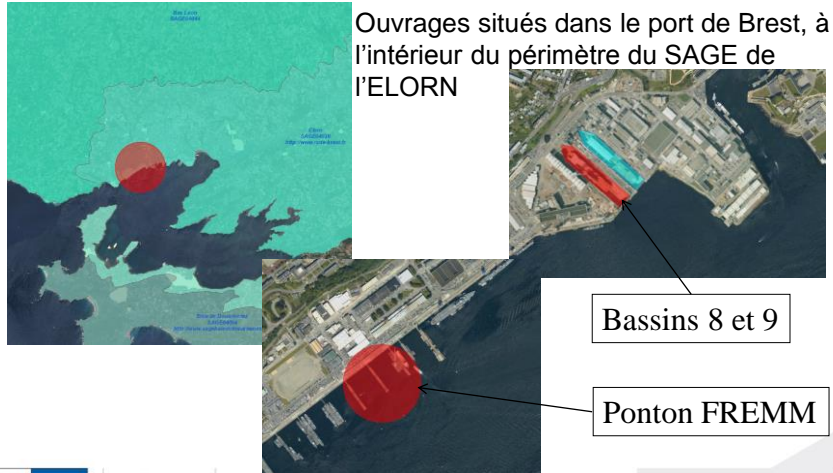
« *Présentation de 2 dossiers
soumis à l'avis de la CLE du
S.A.G.E. de l'Elorn* »

Lieu: Finistère (29) -Port militaire de Brest

- A- 1^{er} dossier: Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9;
- B- 2^{ème} dossier: Réalisation d'une 2^{ème} ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM).

Lieu d'implantation des ouvrages: Finistère (29) -Port militaire de Brest

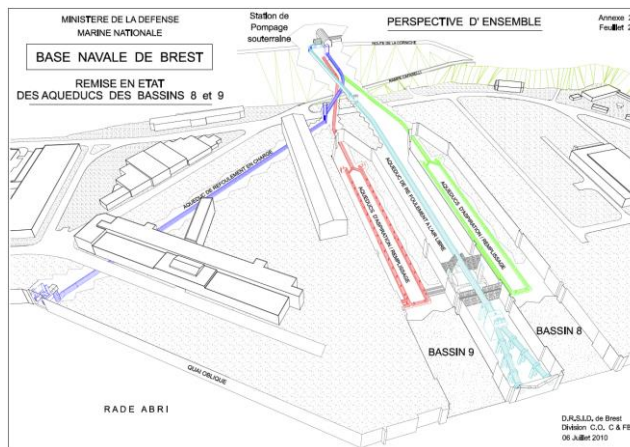
Plans de situation:



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

Schéma des aqueducs:



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

Inspections et diagnostics des ouvrages:

- **Aqueducs d'aspiration/remplissage des bassins:** dégradations peu évolutives, remise en état pour assurer la pérennisation des ouvrages,
- **Aqueducs en charge:** les dégradations sont très nettes et dénotent un vieillissement important,
- **Aqueduc de refoulement à l'air libre:** bon état, ne nécessite pas de travaux

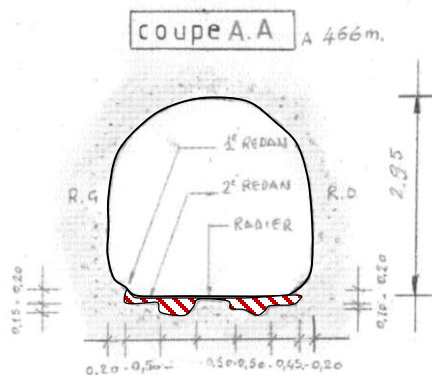
Objectif: Garantir un fonctionnement pérenne de cette installation (50 ans),




ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

Coupe de l'aqueduc en charge et désordres



 Erosion constatée

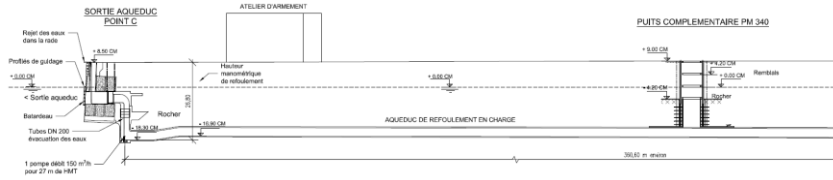


ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

Les travaux de l'aqueduc en charge

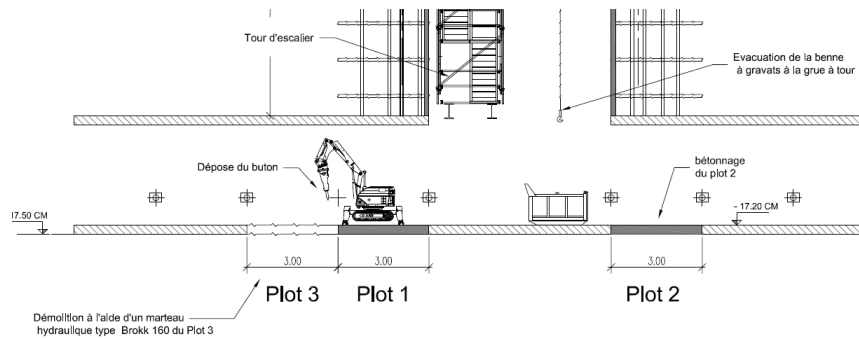
Travaux réalisés à sec après mise en place d'un batardeau et de renforts (butons) par des plongeurs,
Réfection par phase de 3m, passage des eaux de la zone de travail par un bac de décantation,



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

Les travaux de l'aqueduc en charge



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

Cadre réglementaire

- Il s'agit de travaux d'entretien et de grosses réparations: non soumis à étude d'impact au titre du II de l'article R.122-2 (code de l'env),
- Travaux concernés par la rubrique 4.1.2.0-1 (autorisation, montant des travaux supérieur à 1,9M€) au titre de la Loi sur l'eau.

Instruction: Le dossier a été déposé au service instructeur du ministère des armées (CGA-IIC) par l'ESID de Brest après les avis du responsable de site et de l'autorité (CECLANT),

Par lettre du 5 mars 2018, le CGA-IIC transmet les dossiers au préfet du Finistère pour la phase d'instruction externe (avis des services, enquête publique, passage au CoDERST); l'avis de la CLE rentre dans le cadre de cette instruction.

L'acte administratif d'autorisation sera signé par la DMPA au nom du ministre des armées



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

Mesures pendant la phase de travaux:

- Bac de décantation pour les eaux de la zone de travaux,
- Récupération des vases, sables, cailloux, laitance de béton,
- Evacuation en centre de stockage agréé,
- Plan d'analyse et d'échantillonnage des eaux rejetées avant et pendant les travaux, par des mesures en MES par sonde,
- Les déchets de chantier générés sont récupérés, triés, stockés (suivi des déchets),
- Mise en place de procédure avec les pompiers de la BNB en cas d'accident ou incident.



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

planning

	2016				2017				2018				2019				2020				2021			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
TRAVAUX AQUEDUC EN CHARGE																								
Activité Bassin 8										07/18														
Activité Bassin 9				SID				Monge 11/17- 02/18	Provence 04-06/18	Monge- 07- 08/18												Bretagne 06- 08/21		
Période de préparation																								
Travaux - 12 mois																								
Rédaction des CR de fin de travaux - Essais et mise en service																								
TRAVAUX AQUEDUCS BASSIN 8																								
Travaux de réfection (ragréage) 4 mois																								
Vanne INES PN																								
TRAVAUX AQUEDUCS BASSIN 9																								
Travaux de réfection (ragréage) 4 mois																								



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Photo du 1^{er} ponton FREMM :



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Ouvrage:

- Ponton destiné à remplacer les pontons métalliques
- Prise en compte du retour d'expérience de la réalisation du 1^{er} ponton (2013),
- Ponton sur deux niveaux, 17m de large et 160m de long,
- Ancrage côté mer avec un musoir de 14m de diamètre et 23 m de hauteur

Objectif: permettre l'accueil des FREMM avec un ponton adapté, amélioration des conditions de travail et du cheminement des réseaux de servitudes (eau potable, EU, GO, élec),



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)



Situation des réseaux sur les pontons métalliques

Situation future des réseaux avec des rétentions



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Travaux

Fabrication du ponton et du musoir: ils seront fabriqués dans une forme de radoub de la base navale de Brest,

Figure: construction du 1er ponton et du musoir en forme de radoub de la BNB



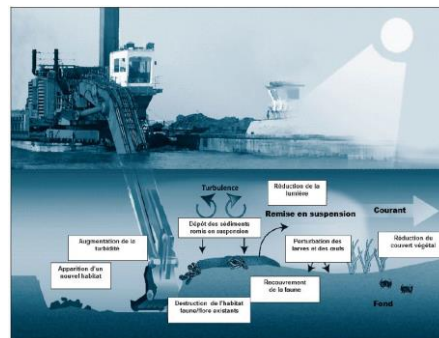
ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Travaux milieu aquatique

la mise en place du musoir nécessite le dragage des sédiments pour trouver une zone d'assise entre 4000 et 9500m³ (suivant la solution retenue), soit 3m sur 1850m²

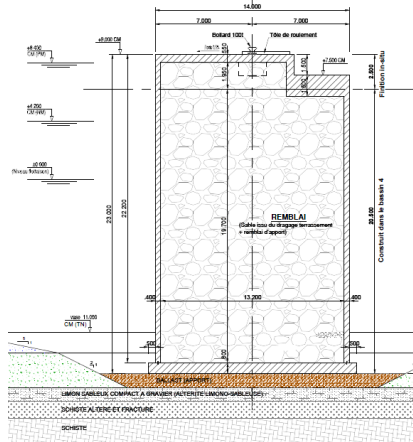
Schéma général des impacts environnementaux associés aux opérations de dragage



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Schéma du musoir



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Mesures pour l'opération de dragage:

- Temps de travaux estimé à 2 mois,
- Utilisation d'une pelle munie d'un clapet à godet (limitation des MES),
- Stockage transitoire sur barge,
- Traitement sur le quai: stockage dans un bassin étanche,
- Traitement des eaux issues de la décantation et des sédiments déshydratés par un décanteur lamellaire et un filtre à sable,
- Mesure des rejets, les MES devront inférieurs à 50mg/L,



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Sédiments traités:

- *Valorisation des sédiments (sable) comme lest dans le caisson musoir (permet la diminution d'utilisation de matières premières),*
- *Evacuation des sédiments et déchets non valorisables dans un centre agréé avec suivi par bordereau de déchets,*



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Cadre réglementaire

L'autorisation environnementale (C. env, art L.181-1),

- Soumis à examen au cas par cas au titre des infrastructures portuaires et pour extraction par dragage marin.
 - Décision de l'autorité environnementale (CGDD) du 24 août 2017: le projet n'est pas soumis à une évaluation environnementale;

Le dossier sera soumis à une demande d'autorisation IOTA comprenant une étude d'incidences environnementale pour les rubriques suivantes de la loi sur l'eau:

4.1.2.0-1, travaux en contact avec le milieu marin d'un montant supérieur à 1,9M€ et 4.1.3.0-1 Dragage en milieu marin



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

Cadre réglementaire

Instruction: dossier de demande d'autorisation environnementale déposée au service instructeur du ministère des armées (CGA-IIC) par l'ESID de Brest après les avis du responsable de site et de l'autorité (CECLANT),

Par lettre du 3 avril 2018, le CGA-IIC transmet les dossiers au préfet du Finistère pour la phase d'instruction externe (avis des services, enquête publique),

L'avis de la CLE rentre dans le cadre de cette instruction.

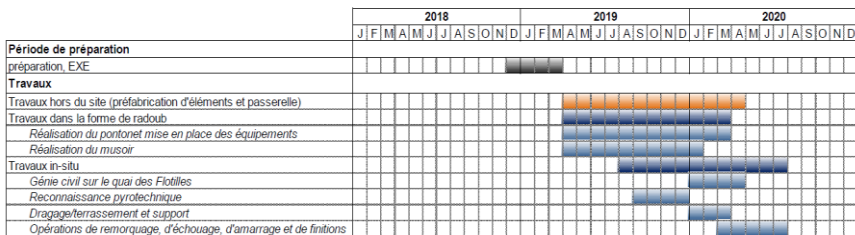
L'acte administratif d'autorisation sera signé par la DMPA au nom du ministre des armées,



ETABLISSEMENT DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

▪ Planning



ETABLISSEMENT DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST

A- Remise en état des aqueducs de la station de pompage des bassins 8 et 9

B- Réalisation d'une 2ème ligne d'accostage au quai des Flottilles pour l'accueil des Frégates multi-missions (FREMM)

QUESTIONS



ETABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BREST



CLE du 6 Juin 2018 PLOUVENTER



Dossier Lac du Drennec



**LE LAC DU DRENNEC
QUEL AVENIR POUR LA TRUITE FARIO ?**

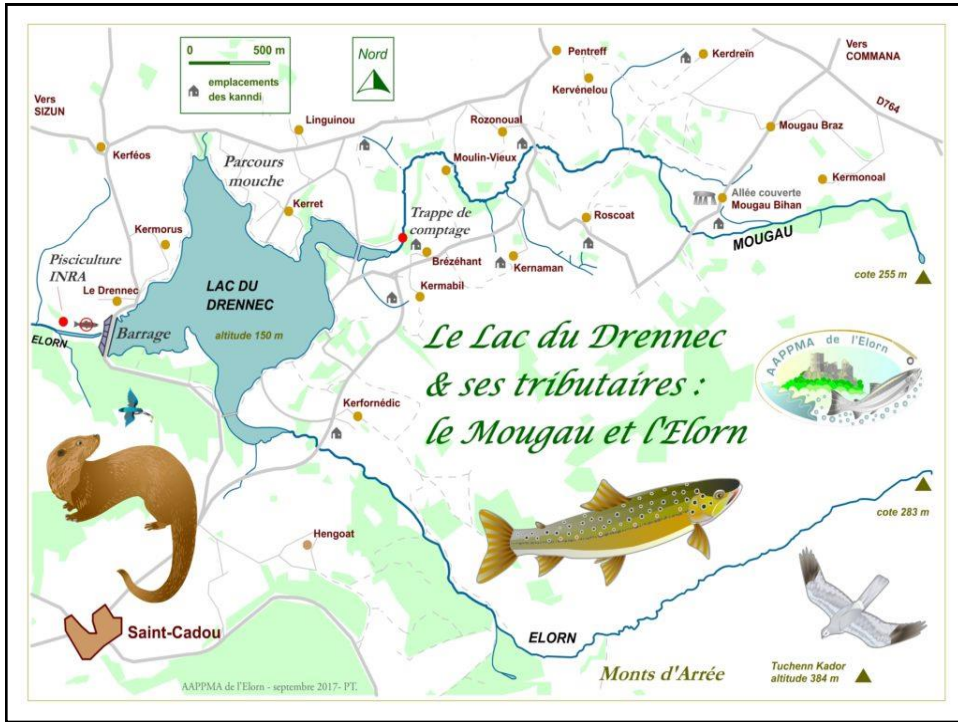


**LENN AN DRENNEK
PESEURT DAZONT EVIT AN DLUZ FARIO**

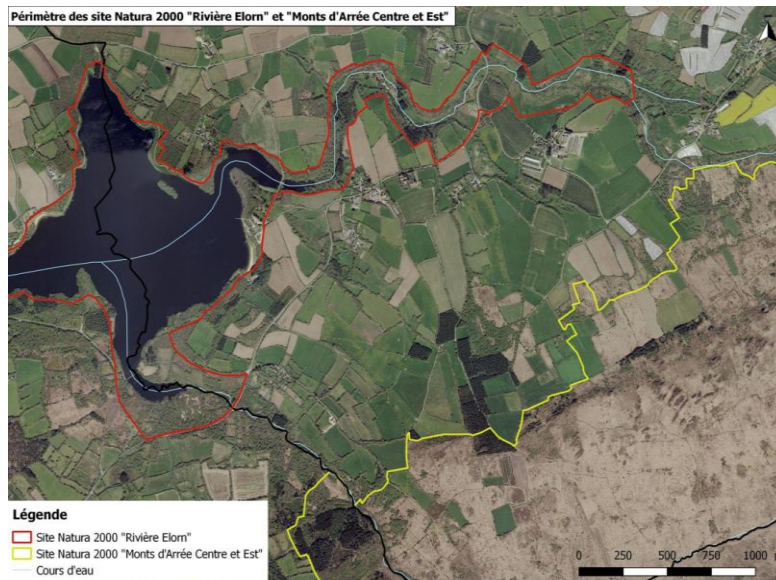


Décembre 2017

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn
Moulin du Vergrac'h - 29450 Sizun - aappmaelorn@orange.fr



Etat des lieux



Etat des lieux

Le lac du DRENNEC est une retenue artificielle, édiée sur le haut ELORN en 1979 et mis en eau en 1982.

L'objectif du plan d'eau est de soutenir le débit d'étiage de l'ELORN et de contribuer à l'alimentation en eau potable de près de 400 000 finistériens.

Etat des lieux

VOLUME D'EAU TOTAL : 8,7 millions de m³

SURFACE TOTALE DU BASSIN VERSANT : 24 km²

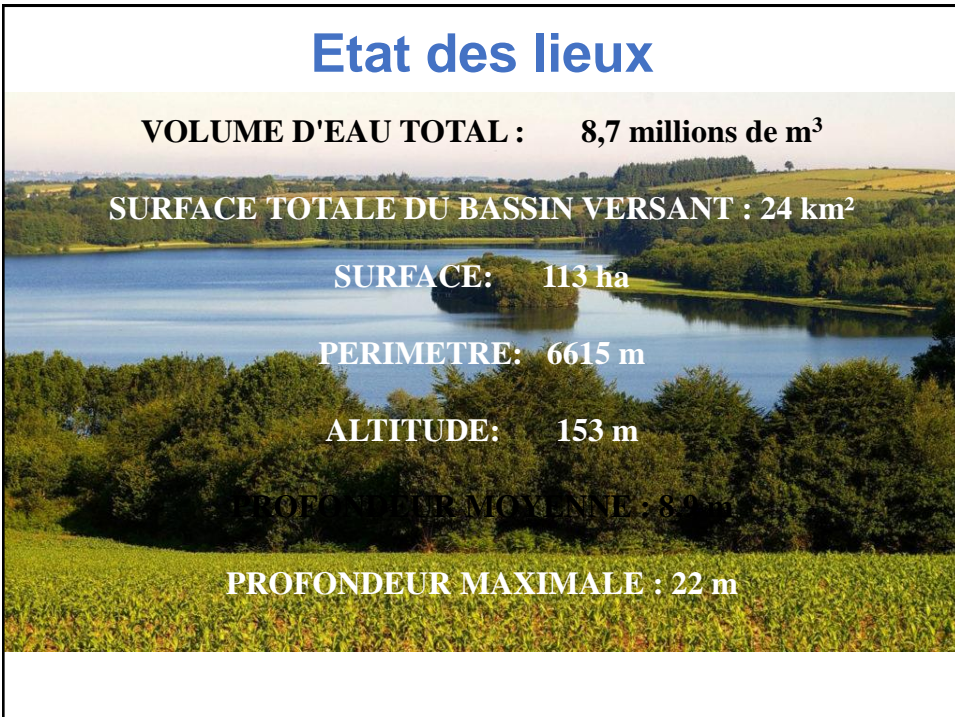
SURFACE: 113 ha

PERIMETRE: 6615 m

ALTITUDE: 153 m

PROFONDEUR MOYENNE: 8,9 m

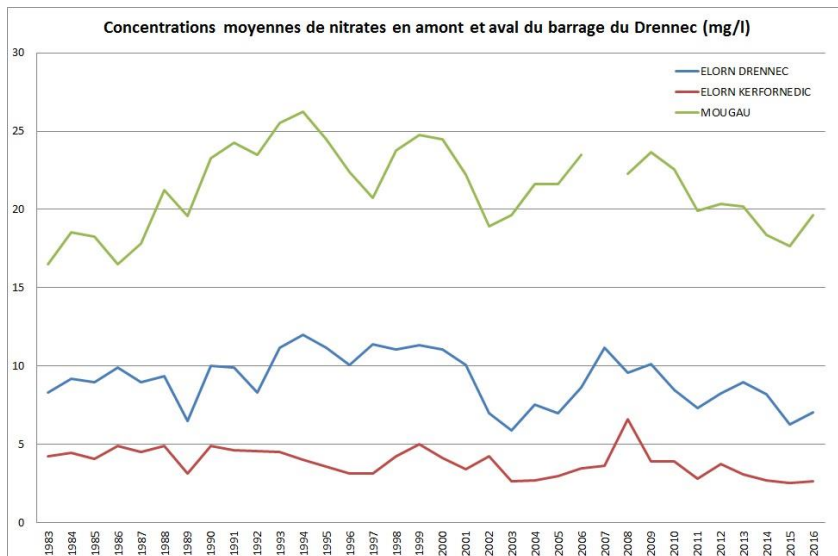
PROFONDEUR MAXIMALE : 22 m



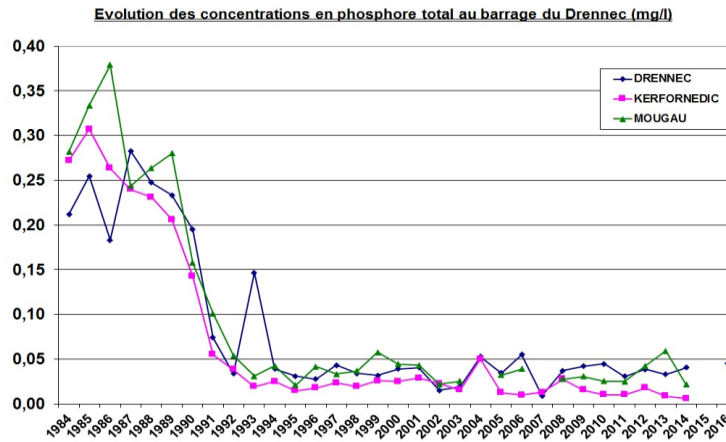
Etat des lieux



Qualité de l'eau



Qualité de l'eau



Le plan d'eau du DRENNEC a été déclassé en 2015 mésotrophe et en état médiocre au titre de la Directive Cadre de l'Eau de l'IPL (indice planctonique) par l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE.

Caractéristiques du peuplement piscicole du lac

ONEMA
Rapport d'étude du peuplement piscicole du plan d'eau du Drennec (20)
Mise en œuvre du protocole CEN 16 507

ONEMA - Délégation Interprétation Bretagne - Plan de la Loire - 04
Rue de Rennes - 35033 Craon - Sarthe - Tél : 02 21 43 38 38
Date d'édition : 15/06/16 (révisé 2017)

Espèces	Filets Benthiques et Pélagiques			
	Effectifs capturés	Proportion (%)	Biomasse (g)	Proportion (%)
Loche franche	270	20,3 %	234	0,3 %
Gardon	740	55,7 %	35754	43,6 %
Rotengle	28	2,1 %	2367	2,9 %
Vairon	4	0,3 %	3	0,0 %
Truite arc-en-ciel	55	4,1 %	14189	17,3 %
Truite fario	231	17,4 %	29468	35,9 %
Total	1328	100 %	82015	100 %

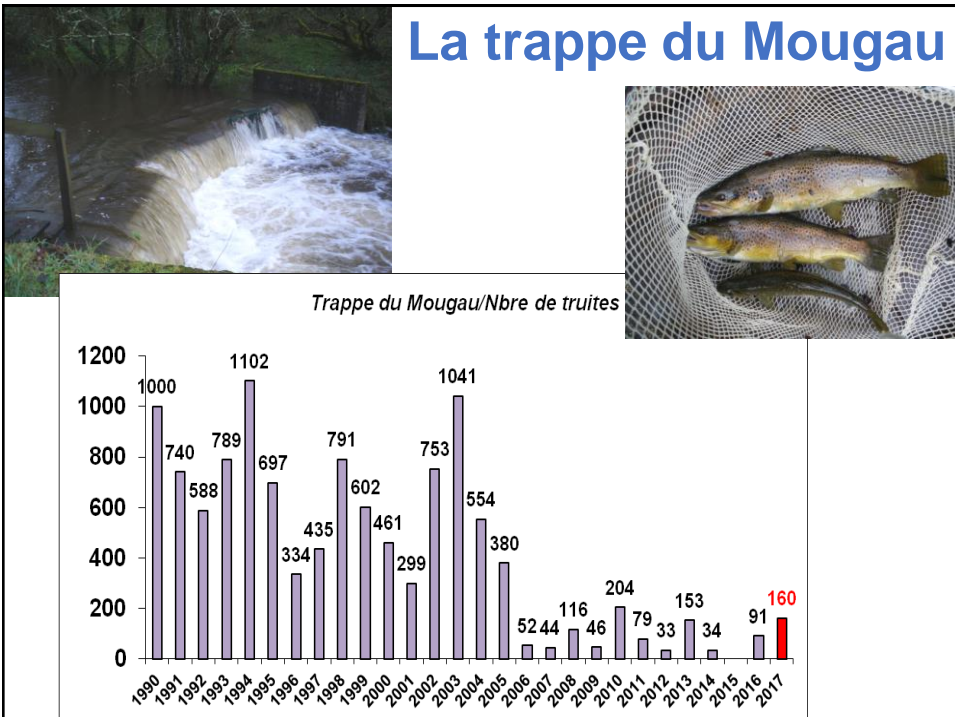
Source AFB (ex ONEMA)

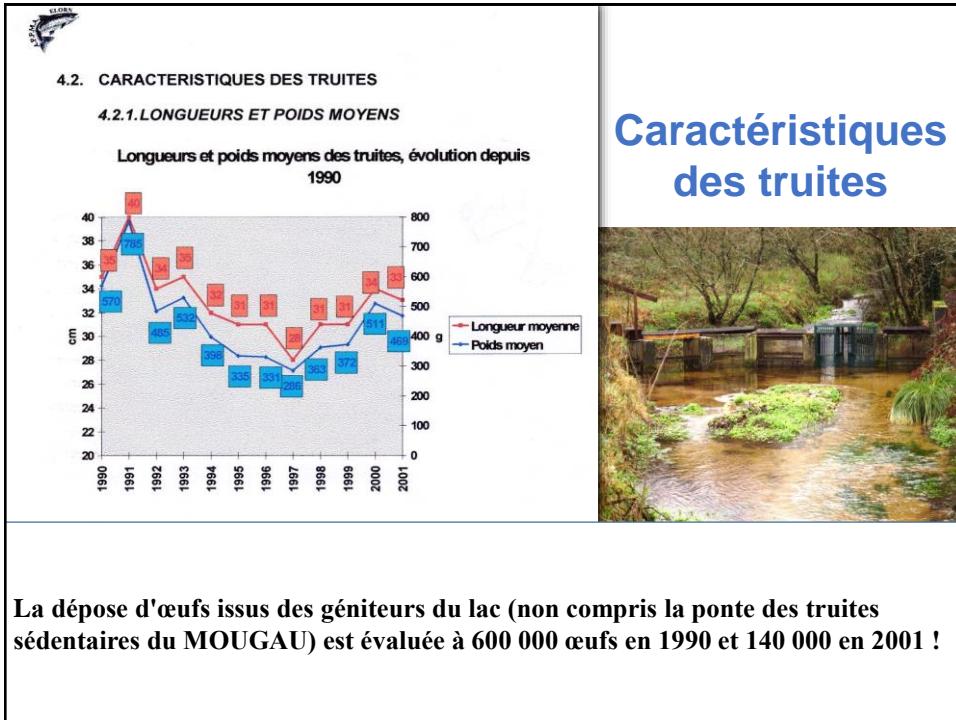
Les densités (0,54 poissons/m²) et les biomasses capturées (33 g/m²) seraient assez faibles. Elles correspondraient aux limites basses rencontrées sur des plans d'eau que l'on peut qualifier de mésotrophes.

Caractéristiques du peuplement piscicole du lac

- Les salmonidés présentent des effectifs soutenus compte tenu de la gestion halieutique du plan d'eau. La densité de truite *fario* s'explique par un fort recrutement des affluents de la retenue, Ceci confirme le caractère salmonicole du lac du DRENNEC.
- La population de farios serait supérieure aux estimations établies à partir des comptages dans la trappe
- Les résultats présentés par l'ONEMA,, posent plus de questions qu'ils n'apportent de précisions sur l'état du peuplement de truites *fario* du lac
- l'évolution à la baisse d'une population piscicole, exigeante, comme la truite *fario* n'est elle pas liée au vieillissement de son habitat ?

(prochain suivi piscicole devrait être réalisé en 2018)





Indices d'abondance

➤ Indices d'abondance :

Les indices d'abondance truite², réalisés sur le cours aval du Mougau, ont révélé un recrutement en juvéniles de l'année bon à moyen entre 2005 et 2007-2008.

Ce recrutement est le témoin d'un cours d'eau en relativement bon état et fonctionnel : secteur très favorable à la reproduction des truites fario et à l'accueil des juvéniles (radiers dominants, granulométrie du substrat bien différenciée).

Année	2005	2007	2008
Nombre de juvéniles de l'année	29	16	18
Nombre total de truites	42	34	40
Recrutement (indice)	Bon	Moyen	Moyen

Indice : 1 à 10 truitelles de l'année : faible
 11 à 20 truitelles de l'année : moyen
 21 à 40 truitelles de l'année : bon
 > 40 truitelles de l'année : très bon

Avril 1997

production actuelle de juvéniles: les bilans des récents indices d'abondance réalisés sur le MOUGAU, (*Moulin Vieux*), entre 2005 et 2009, apparaissent modestes.

Les facteurs limitants

La vidange partielle de 1996

Lieu de capture	Fario marquées	Fario non marquées	Total fario	Arc-en-ciel	Total	Lieu de déversement	Communes de déversement	Code hydrologique
Fosse 2 ^e tour	111	64	175	12	187	Elorn aval bourg de Sizun	Sizun	J34030
	111	64	175	12	187	Total secteur	J34030	
Rivière	73	97	170	4	174	Elorn Quinquis à Kerfaven	Bodilis Ploudiry	J34130
Fosse 1 ^{er} tour	105	54	159	31	190	Elorn Quinquis à Kerfaven	Bodilis Ploudiry	J34130
Fosse 4 ^e tour	108	95	203	21	224	Elorn Quinquis à Kerfaven	Bodilis Ploudiry	J34130
	286	246	532	56	588	Total secteur	J34130	
Fosse 3 ^e tour	83	109	192	13	205	Elorn La Fonderie	La Roche Plouneventer	J34430
	83	109	192	13	205	Total secteur	J34430	
Total fosse	407	322	729	77	806			
Total Général	480	419	899	81	980			

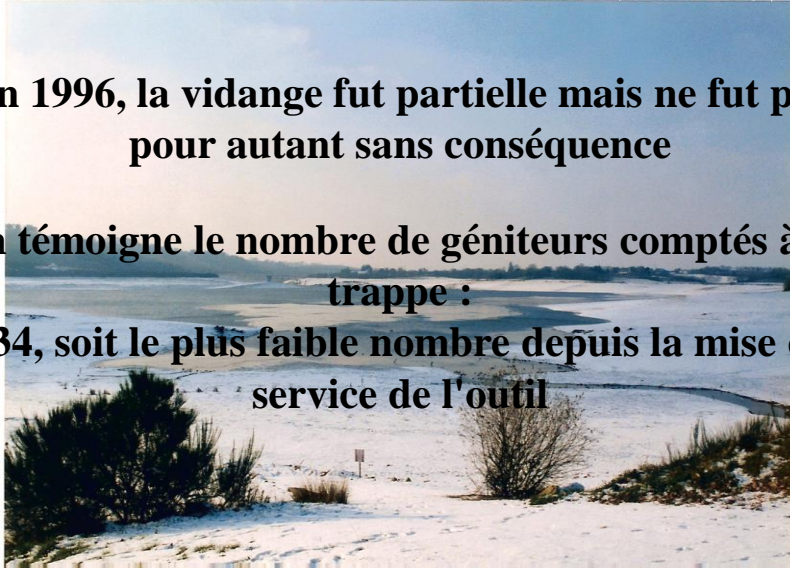
Les facteurs limitants

La vidange partielle de 1996

En 1996, la vidange fut partielle mais ne fut pas pour autant sans conséquence

En témoigne le nombre de géniteurs comptés à la trappe :

334, soit le plus faible nombre depuis la mise en service de l'outil



Les facteurs limitants

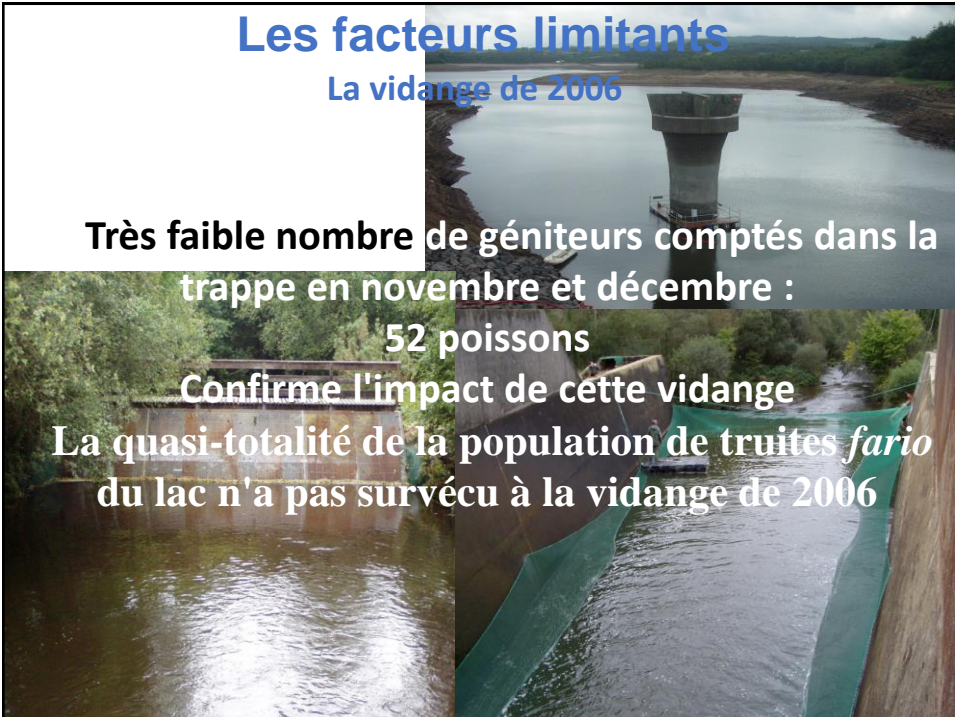
La vidange de 2006

Très faible nombre de géniteurs comptés dans la trappe en novembre et décembre :

52 poissons

Confirme l'impact de cette vidange

La quasi-totalité de la population de truites *fario* du lac n'a pas survécu à la vidange de 2006

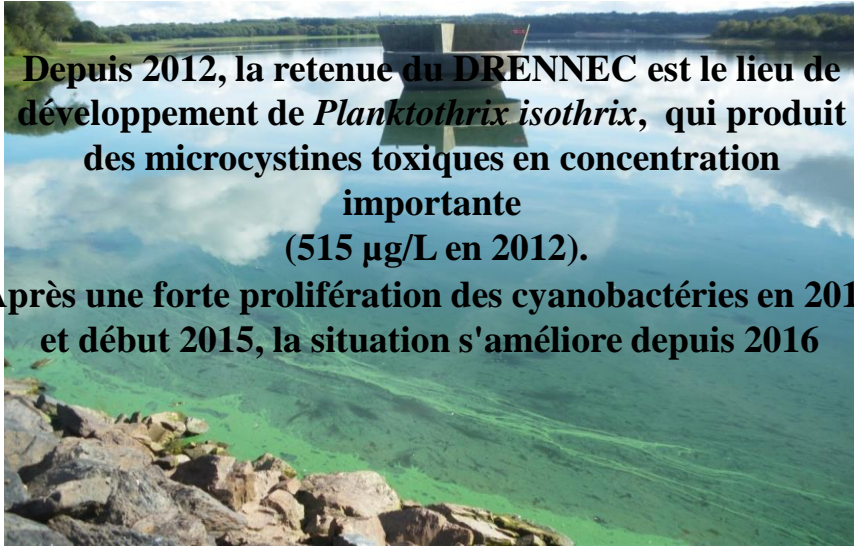


Les facteurs limitants

Les cyanobactéries

Depuis 2012, la retenue du DRENNEC est le lieu de développement de *Planktothrix isoetrix*, qui produit des microcystines toxiques en concentration importante (515 µg/L en 2012).

Après une forte prolifération des cyanobactéries en 2014 et début 2015, la situation s'améliore depuis 2016



Les facteurs limitants

L'altération des affluents

Le Syndicat de Bassin a réalisé une étude (septembre/décembre 2016) *Problématique de la truite fario sur le bassin versant du MOUGAU*

Portant sur:

le colmatage du substrat...



Les obstacles à la migration...



Perspectives & propositions

Les mesures environnementales

➤ L'amélioration de la qualité des eaux sur le ruisseau du Mougau:

- Insuffisante pour écarter tout risques d'eutrophisation (activité agricole intensive)

➤ Faire respecter les réglementations existantes mais surtout œuvrer pour une agriculture plus respectueuse des sols de l'eau et des paysages.(Agriculture biologique...)

- Interdire l'accès du bétail aux alentours des cours d'eau

- Protéger et restaurer le bocage (en cours)

"...Je ne puis souffrir, d'aucune façon,
Que soient arasés sans pitié ni raison
Les talus de mon pays - cadre et armature des pays celtés..."
ANGELA DUVAL (Bretagne ravagée)



Perspectives & propositions

Les premières décisions prises en 2017

- **Sortie du dispositif réciprocaire grands lacs des Monts d'Arrée**
- **Hameçon simple obligatoire**
- **Fermeture au 31/10**

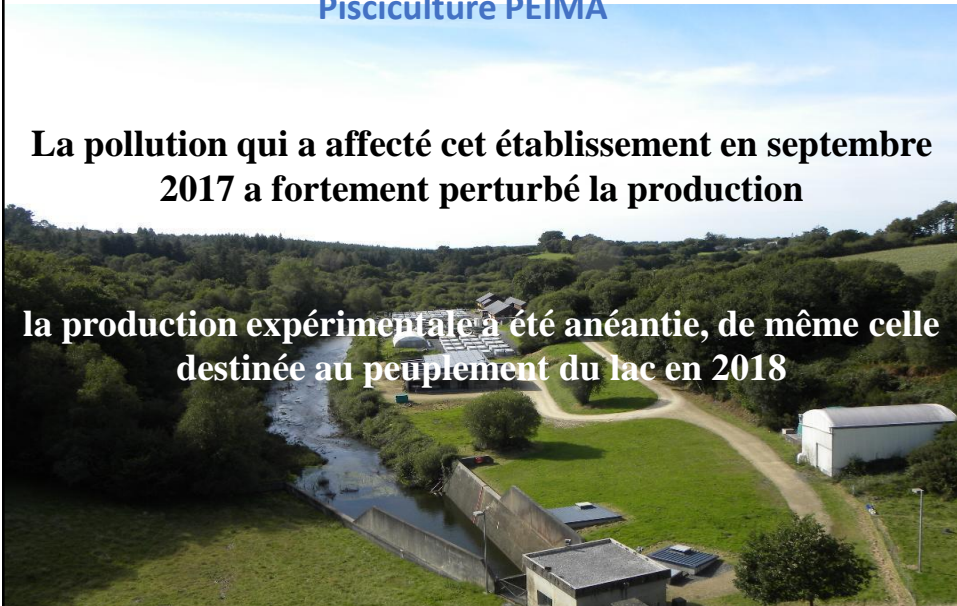


Perspectives & propositions

Pisciculture PEIMA

La pollution qui a affecté cet établissement en septembre 2017 a fortement perturbé la production

la production expérimentale a été anéantie, de même celle destinée au peuplement du lac en 2018



Perspectives & propositions

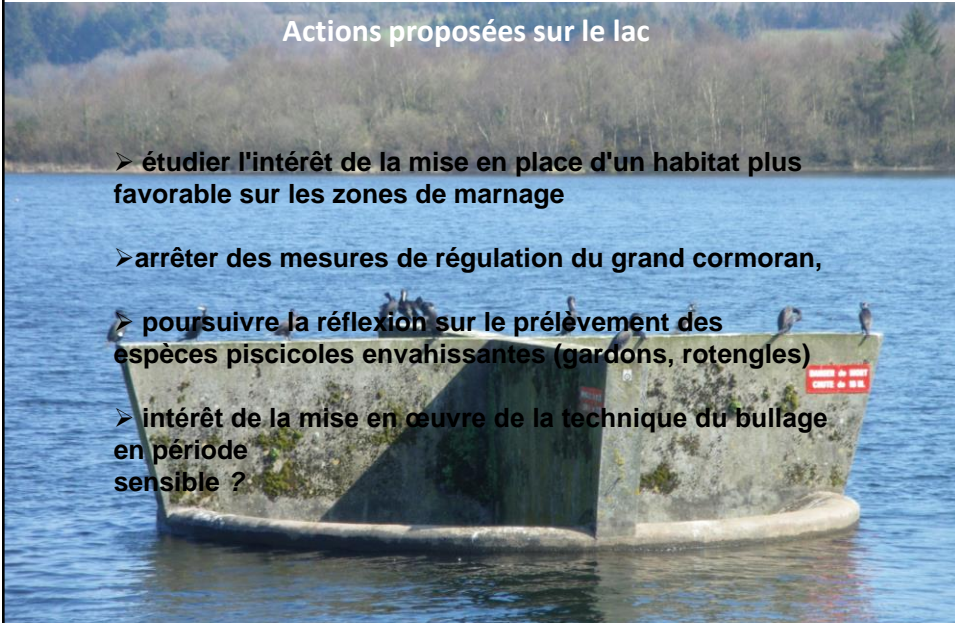
Actions proposées sur le lac

- étudier l'opportunité d'un suivi du phytoplancton et du zooplancton, ainsi que d'un diagnostic sous forme d'une étude Indice biologique normalisé et du désenvasement par dragage ou curage des zones les plus envasées (anse du Mougau)
- obtenir un programme piscicole spécifique lac du Drennec (partenariat avec l'AFB et la fédération départementale des AAPPMA du Finistère) dans le cadre de son classement en Grand Lac Intérieur (GLI)
- avec les gestionnaires de la salmoniculture PEIMA approfondir la réflexion sur la possibilité d'un apport de truites *fario* souche ELORN (ou récupération d'œufs)

Perspectives & propositions

Actions proposées sur le lac

- étudier l'intérêt de la mise en place d'un habitat plus favorable sur les zones de marnage
- arrêter des mesures de régulation du grand cormoran,
- poursuivre la réflexion sur le prélèvement des espèces piscicoles envahissantes (gardons, rotengles)
- intérêt de la mise en œuvre de la technique du bullage en période sensible ?



Perspectives & propositions

Actions proposées sur les affluents

- **établir un programme pluriannuel d'entretien des rives, de restauration des berges**
- **amélioration de la libre circulation des géniteurs**
- **systematiser le suivi de la production annuelle des juvéniles par la méthode des indices d'abondance**
- **établir la cartographie des habitats de la truite fario**
- **diversifier les lits mineurs soumis au marnage**
- **mettre en service des incubateurs de terrain**

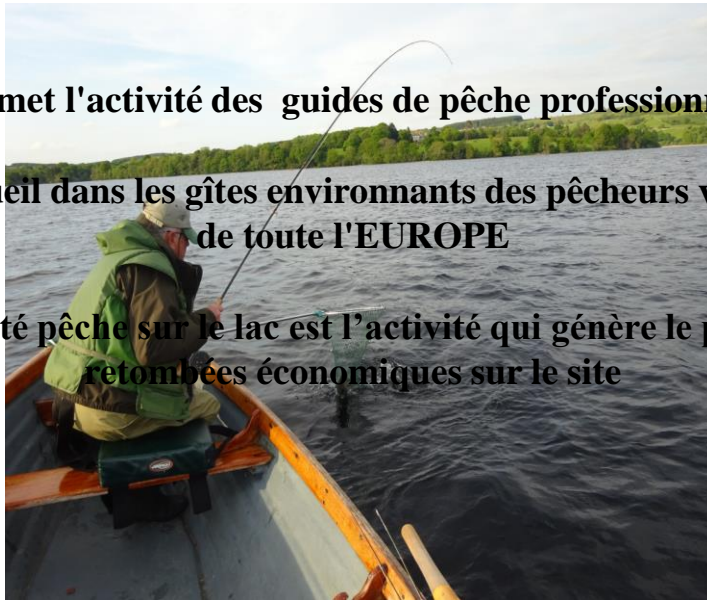


Tourisme pêche

Permet l'activité des guides de pêche professionnels

Accueil dans les gîtes environnants des pêcheurs venus de toute l'EUROPE

L'activité pêche sur le lac est l'activité qui génère le plus de retombées économiques sur le site



Tourisme pêche



Rappel Réglementation actuelle

- **Obligation d'être adhérent de l'AAPPMA de l'ELORN**
- **Présence d'un parcours Mouche : NO KILL pour la Fario**
- **3 poissons/jour et 50/an : maille 30 cm**
- **Hameçon simple obligatoire**
- **Pêche au vairon et à la pâte interdite**
- **Pour 2018 période 17/09 au 31/10 : uniquement mouche fouettée, seules les TAC peuvent être gardées**
- **Déclaration obligatoire des captures**
- **Retour du carnet de captures en fin de saison**
- **Float Tube interdit**



Décisions 2019

- **No KILL Pour la fario**
- **1 truite de plus de 50 cm par pêcheur et par jour**
- **Organisation du gardiennage**
- **Accueil pêche sur le site (Barques, renseignements...)**



Orléans, le 25/05/2018

Destinataires - Présidents du bassin Loire-Bretagne :

- Conseils régionaux et départementaux
- Commissions locales de l'eau
- Établissements publics territoriaux de bassin
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Chambres consulaires régionales et départementales (agriculture, métiers, commerce et industrie)

Président du comité de bassin Loire-Bretagne

Thierry Burlot

comite-bassin@eau-loire-bretagne.fr

N/Réf : SIB/CB/TB/180

Objet : Motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018

P.J. : Motion

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'agence de l'eau élaborent actuellement le 11^e programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau. Il fixera les règles d'intervention pour les six prochaines années, sur la période 2019-2024 et doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10^e programme d'intervention. Dans ce cadre nouveau, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

Ces décisions ont un impact budgétaire considérable. Le montant des aides de l'agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25 % par rapport au 10^e programme, soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne auquel vous appartenez.

Disposer de ressources en eau, en quantité comme en qualité, conditionne le développement futur de nos territoires. Or une baisse du budget de 25% ne nous permettra pas de répondre correctement aux besoins. Dans ce contexte, le comité de bassin réuni le 26 avril a adopté la motion jointe au présent courrier. Il exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Je vous invite à porter cette motion à la connaissance de l'instance que vous présidez avant l'été. Si elle en partage le contenu, je vous propose de l'inviter à délibérer pour marquer cette adhésion, et d'adresser ensuite copie de votre délibération au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et à moi-même.

Je compte sur votre mobilisation pour obtenir une évolution du cadrage législatif des 11^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau et vous assure de ma détermination à y parvenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

Comptant vivement sur votre soutien

Amities

Thierry BURLLOT

MOTION

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril

➤ Considérant

- a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
- b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
- c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
- e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
- f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
- g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^e programme (292 millions d'euros d'aide par an)
- h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
- i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
- j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB

➤ Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin

➤ Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^e programme pluriannuel d'intervention

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

Thierry BURLLOT

